



CONFEDERATION NATIONALE DU TRAVAIL

Syndicat santé-social de l'Isère
BP 385, 38015 Grenoble Cedex
interco.38@cnt-f.org

AVORTEMENT : NOTRE LIBERTE DE CHOIX EN DANGER !

Au niveau national :

- Faisant suite à l'arrêt du 6 février 2008 de la 1ère Chambre de la Cour de Cassation, les ministres de la Justice et de la Santé publient au journal officiel du 22 août, deux décrets et leur arrêtés modifiant les conditions d'établissement d'un « acte d'enfant sans vie » autorisant son inscription sur le livret de famille des parents.

Proposer l'inscription au registre de l'Etat Civil et sur le livret de famille d'un fœtus-mort, quel que soit son stade de développement ou son poids, c'est de fait, reconnaître une personnalité juridique à l'embryon. Nous sommes donc, en train de glisser vers la reconnaissance du statut juridique de « personne » à l'embryon, et par là vers la possible remise en cause du droit à l'avortement, vers la remise en cause du droit des femmes à disposer de leur corps, à vivre leur sexualité comme elles l'entendent, et à décider librement du nombre d'enfant qu'elles souhaitent.

- Non application de la loi autorisant l'Interruption Volontaire de Grossesse dans certain hôpitaux : notamment, certains refusent de pratiquer des avortements au-delà de dix semaines de grossesse alors que la loi permet les IVG jusqu'à douze semaines de grossesse, non respect du droit de choisir les méthodes utilisées (avec anesthésie générale, locale, ou relaxation, par aspiration ou par voie médicamenteuse, à l'hôpital ou en médecine de ville pour l'IVG médicamenteuse...), etc.

A Grenoble :

- Le centre d'IVG va être transféré dans un hôpital appelé « Couple Enfant » où seront mêlées gynécologie obstétrique, maternité et pédiatrie (cela fait partie d'une réforme nationale des hôpitaux). Il n'y aura plus de professionnels spécifiquement affectés à la pratique de l'avortement, ils seront moins nombreux et polyvalents, d'où une dégradation des conditions de travail, ils seront moins formés à l'IVG, ce qui pose question quant au suivi des femmes, d'autant plus que socialement, encore actuellement, une forte culpabilité pèse sur celles qui souhaitent interrompre leur grossesse.

**ASSEZ DE CETTE CULPABILITE
JUDEO-CHRETIENNE !
LIBERTE D'AVORTER ! LIBERTE DE CHOIX !**

- Avec cet intitulé, « hôpital Couple Enfant », la parentalité ne se pense que dans le cadre d'un couple : c'est le retour, mais qui en aurait douté, du « Travail Famille Patrie ».

- Le 28 avril dernier, « SOS tout petit », ainsi que d'autres groupuscules d'extrême-droite anti-avortement, anti-choix s'en sont pris au Planning Familial au travers de graffitis, d'un rassemblement avec banderole et tracts devant ses locaux.

Des collages dans l'agglomération et des regroupements des anti-choix devant le centre d'IVG de l'hôpital de La Tronche s'étaient déjà auparavant multipliés, continuent.



PAS DE FACHOS DANS NOS QUARTIERS ! PAS DE QUARTIER POUR LES FACHOS !



PRIVATISATION DE

Dossier réalisé par la section Pitié-Salpêtrière

AGCS, Reformes des hôpitaux et de l'assurance maladie, T2A, franchises médicales, rapport Larcher, RGPP...

LES COUPS DE SCALPEL FUSENT ET LA POPULATION TRINQUE !

L'accord de l'Organisation Mondial du Commerce signé en 1994 sur l'AGCS (Accord Général sur les Services) donnait le ton. Rappelons que cet accord stipulait très clairement que tous les services sont soumis aux « lois » du marché et que les derniers bastions que sont l'éducation et la santé n'échappent pas à la règle capitaliste qui consiste à faire du pognon avec nos vies...

LE RAPPORT LARCHER

Ce rapport comprend 16 mesures de rigueur que Sarkozy souhaite ardemment voir mise en œuvre. Le petit toutou Larcher a bien servi son maître...

Le regroupement en « communautés hospitalières territoriales » ne fera qu'accentuer les « déserts géographiques » en matière d'offre de soin. Le traitement de certaines pathologies sera ainsi supprimé dans les petits hôpitaux de province qui deviendront des maisons de retraites et de soins pour les plus démunis !

Larcher insiste sur la participation de plus en plus souhaitable du secteur privé et renforce le recours à du personnel contractuel de droit privé.

Les pouvoirs des directeurs seront considérablement accrus, ce qui en feront des « super méga managers » encore et toujours au service des pouvoirs en place (à chaque changement gouvernemental son nouveau directeur). Quand on sait que ces directions sont recrutées dans l'industrie alimentaire (par exemple, l'ex-directrice de l'ensemble de l'APHP était auparavant directrice chez Danone...), la logique sous-jacente apparaît clairement !

PRECARISATION DU TRAVAIL DANS LA

Le travail et son coût sont depuis longtemps la cible de l'Etat MEDEF. Depuis deux ans, les différents gouvernements prétendent combattre le chômage en appauvrissant le contrat de travail. La précarité devient la norme d'entrée dans le monde du travail.

Dans la fonction publique, ces politiques sont de plus en plus généralisées afin d'attaquer nos statuts et développer la fragilité salariale.

C.E.S., C.A.E., contractuels, vacataires, emplois aidés, C.D.D. généralisés, etc., tous ces contrats courts ne cessent d'augmenter dans la fonction publique et représentent aujourd'hui 16% des emplois dans la fonction publique contre 14% dans le privée selon une étude de la DARES (institut de statistiques du ministère de l'emploi). Dans la fonction publique hospitalière, ces contrats représentent 14% de nos emplois !

Notons au passage que le travail précaire touche surtout les jeunes, les immigrés et les femmes (qui représentent deux tiers de ces contrats).

LA SANTE PUBLIQUE

CNT Santé Social et collectivités territoriales de la région parisienne.

REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)

On prend les mêmes et on continue... Diminuer le niveau des dépenses publiques et de fait la qualité du service public de santé.

Un autre toutou de Sarko, E. Woerth, ministre de la fonction publique fait bien son travail ... de sape. Ainsi la priorité est le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux entre 2009 et 2011.

Principales mesures :

- La mobilité des fonctionnaires et la casse de leur statut.
- Le recentrage des contrats aidés.
- Le développement de la culture du résultat (financier ?).
- La création de primes incitatives au départ volontaire.
- Les échanges public/privée en matière de recrutement via des missions.
- Le recours accru à l'intérim.

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE.

Des "plans de résorption" sont soi-disant mis en place par nos ministres...on voit le résultat... qualifications non prises en compte, dégradation des conditions de travail, suppression de postes, perspectives de licenciement et pression au travail en constante augmentation.

Dans nos services, on voit passer nombre d'agents contractuels qui sont formés puis jetés au bout de quelques mois. Corvéables à merci, subissant une pression accrue (en leur faisant croire qu'on va peut-être les garder) pour un salaire de misère alors qu'ils assurent les mêmes missions que les titulaires.

Alors que les besoins de la population ne cessent d'augmenter, que nos moyens ne cessent de baisser, l'arrivée massive de la précarité met en péril la qualité de nos missions de service public.

Cette stratégie de réduction programmée des effectifs conduit au démantèlement des services publics et à la privatisation de nos missions.

N'oublions pas non plus la casse de la sécurité sociale dont le déficit organisé frôle les 10 milliards d'euros (4,6 milliards pour l'assurance maladie) en 2007. 70% des hôpitaux sont en déficit et devront faire plus d'économie à l'avenir. Les responsables des hôpitaux publics qui sont pourtant favorables aux réformes engagées, chiffrent à plus d'un milliard d'euros le sous financement du service public hospitalier, ce qui équivaut à 23 000 postes supprimés !

Le regroupement des services en pôles, avec à la clef une polyvalence accrue des personnels et une dégradation des conditions de travail va avoir évidemment des conséquences désastreuses sur l'offre de soin.

Les politiques que l'on nous impose attaquent l'ensemble des fonctions publiques (poste, EDF, Télécom, transport et éducation). C'est la destruction organisée des services rendus à la population, au moment où celle-ci est sauvagement frappée d'inégalité !

Il ne s'agit pas de défendre aveuglement le statut de fonctionnaire, mais défendre un service public accessible à tous et toutes ! Cela signifie que la satisfaction des besoins essentiels soit reconnue comme un droit fondamental.

La CNT fait le choix d'une société solidaire gérant et redistribuant les biens communs par l'activité efficace des services publics. Nous avons besoin de personnels reconnus et non de salariés interchangeable et corvéables à merci, nous avons besoin de solidarité et non de concurrence malsaine !



LA CNT, C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation, telle qu'elle a été définie par ses fondateurs et qui reste plus que jamais d'actualité, englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle a écrit les plus belles pages de l'histoire du mouvement ouvrier. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente au plus près ses intérêts. Parce qu'elle remet en cause le rôle dirigeant des partis au sein du mouvement social. Parce qu'elle offre une structure solide sur laquelle s'appuyer pour lutter au quotidien et pour, ensuite, réorganiser la société.

DE COMBAT ! Parce que la plupart des syndicats sont actuellement englués dans la collaboration avec les classes dirigeantes. Parce que l'État et le patronat ne se laissent pas convaincre par de belles paroles. Parce que les intérêts des travailleurs et travailleuses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que seule la lutte est payante (grèves, occupations, manifestations, boycott...). Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les permanents syndicaux, dans leur ensemble, génèrent la passivité et la bureaucratie au sein de leurs organisations. Parce que les décisions doivent être prises à la base par les syndiqué-e-s elles et eux-mêmes. Parce que nos délégué-e-s sont élu-e-s sur des mandats précis et qu'ils et elles sont révocables à tout moment par l'assemblée générale du syndicat. Parce que nous tenons à l'autonomie des syndicats locaux et au fédéralisme. Parce que nous préconisons l'auto-organisation des luttes (comités de grève, coordinations...).

SOLIDAIRE ! Parce que les hiérarchies de salaires et de fonctions ainsi que les différences de statuts, renforcent les divisions et l'égoïsme au sein de la population, et s'opposent à la construction d'une société égalitaire et autogérée... Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles ou inter catégorielles permettent d'éviter le corporatisme... Parce que les luttes des femmes, des chômeurs et chômeuses, des précaires, des mal logé-es, des sans-papiers, des lycéens et lycéennes, des étudiants et étudiantes sont aussi les nôtres. Parce que les travailleurs et travailleuses du monde entier sont tous et toutes victimes des mêmes maux.

Union Départementale CNT des syndicats de l'Isère

Je désire recevoir des informations sur la CNT :

Je désire prendre contact avec 1/e adhérent/e de la CNT :

Je désire recevoir 3 exemplaires gratuits du Combat Syndicaliste :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Allo :

Coupon à renvoyer :

CNT 38

BP 385, 38015 Grenoble Cedex 1

Permanence tous les 1ers lundi du mois au 102, 102 rue d'Alembert 38000 Grenoble de 18h à 20h.